Conditions des chars de fret pour les effets de colons.

Pour un char de fret au tarif ci-dessus on alloue 10 têtes de bétail, ou chevaux, moutons, cochons ; lingerie et articles de ménage ayant déjà servi ; bois de construction et bardeaux, le tout n'excédant pas 2,500 pieds ou l'équivalent ; au lieu de bois et bardeaux une maison portative ; quelques plantes et quelques animaux domestiques et un petit lot de volailles.

Lorsqu'il s'agit de moins d'un char, ne seront admis que les articles de ménage ayant déjà servi ; les wagons, voitures, instruments et outillage de ferme. Chaque article devra être bien étiqueté.

Les marchandises, tel que épiceries, provisions, ferronneries, etc., et aussi les instruments aratoires, les voitures, etc. ; tous ces articles, s'ils sont neufs, ne pouront être considérés comme effets de colons et on appliquera le tarif ordinaire.

Si l'on admet plus d'animaux qu'il en est alloué, on paiera pour le surplus le prix porté au tarif et le coût d'un char de cette nature ne devra pas excéder le prix régulier d'un char de bestiaux.

On accorde le passage gratuit dans ces chars à la personne qui a charge de prendre soin des animaux en route.

Il n'est pas permis non plus d'arrêter les chars dans le but d'en sortir des marchandises, etc., avant qu'ils soient rendus à destination.

Le poids d'un char d'effets de colons ne doit vas excéder 20,000 lbs.; s'il y a extra, on devra appliquer un tarif proportionnel à ce surplus.

Ces prix sont sujets à changer. Informez-vous.

Pour obtenir ces faveurs, il faut, établir qu'on est colon de bonc foi et s'adresser avec une recommandation écrite de son curé, à Monsieur F. A. Gendron, Agent des Terres de la Couronne, à Hull, P. Q.

LE CAPITAL QU'IL FAUT APPORTER.

Pour s'établir sur une terre boisée, il faut au moins avoir quelques économies et de quoi vivre pour un an ou plus. A ceux qui sont sans le sou, on ne saurait leur conseiller de gagner la forêt, car c'est s'exposer à la misère. Inutile de compter uniquement sur les chantiers et la construction des routes publiques pour assurer la subsistance de la famille, on doit plutôt considérer ces travaux comme auxiliaires. Avec un capital de deux à trois cents piastres un colon laborieux peut être sûr de réussir.